



INFO CGT... INFO CGT....

Réunions Transco et

Négociations du PSE

Lundi 23 mai 2022

Réunion sur l'accord de transition collective

Un point a été fait par les représentants de Transition Pro sur l'évolution des inscriptions dans le dispositif Transco :

51 personnes ont rencontré les conseillers CEP et 13 salariés ont débuté la constitution d'un dossier. 3 personnes ont finalisé leur dossier et pourront être présentés à la commission prévue la semaine prochaine.

Une commission extraordinaire se tiendra le 29 juin pour répondre aux besoins des salariés d'AAP. La date limite de dépôt des dossiers est fixée le 24 juin.

La prochaine réunion Transco aura lieu le 20 juin à 16h00.

CGT : Le dispositif Transco permet, aux salariés qui le souhaitent, d'anticiper leur recherche de formation en vue d'une reconversion. Nous avons obtenu que les salariés qui débiteront une formation transco soient autorisés à la poursuivre dans le CSP automatiquement.

1^{ère} réunion de négociation sur le PSE

Dans le cadre de la liquidation judiciaire, la loi prévoit la mise en place d'un plan de sauvegarde de l'emploi. Dans notre cas, l'employeur n'étant pas solvable, il reste peu de choses à négocier.

Le PSE prévoit un reclassement possible dans le groupe, uniquement chez Durisotti. Une demande sera adressée à la société Durisotti pour connaître les postes disponibles pouvant être proposés aux salariés d'AAP.

Au cas où deux salariés seraient intéressés par le poste, les critères d'ordre des licenciements seront appliqués. Les salariés disposeront de 4 jours francs pour répondre aux offres proposées.

Dans ce cadre, des mesures d'accompagnement seront demandées aux AGS (aides aux frais de déplacement, hébergement, mobilité).

Une cellule psychologique sera mise en place dans le cadre de la CASP, pour limiter les impacts liés aux licenciements.

Un rappel est fait sur le dispositif « fond exceptionnel d'accompagnement et de reconversion des salariés licenciés pour motif économique de la filière automobile » (fond de 50M€).

Des recherches de reclassement externe seront effectuées auprès d'entreprises appartenant au secteur de la société ou du bassin d'emploi. Des mesures d'accompagnement (frais de déplacement, d'hébergement, de mobilité) seront demandées aux AGS.

Un point sur le contrat de sécurisation professionnelle (CSP) est rappelé, des réunions d'informations se tiendront les 30 et 31 mai 2022.

Les indemnités de licenciements seront calculées selon les règles légales ou conventionnelles en vigueur. La durée du PSE est fixée à 12 mois à partir de la notification du licenciement. Une commission de

suivi examinera les mesures d'accompagnement du PSE ; La première réunion se tiendra dans le mois suivant.

CGT : Ce PSE ne permet pas d'améliorer l'accompagnement financier et social des salariés licenciés, puisque l'entreprise n'aura plus de trésorerie fin juin, et il ne faut pas compter sur Liberty pour le faire !

Nous avons demandé que certains points soient ajoutés dans la rédaction du PSE :

-Nous avons demandé que la cellule psychologique garde les mêmes dispositions que celle que nous avons actuellement (Jours de présences).

-Préciser la dispense de travail pour l'ensemble du personnel après le 5 juillet.

-Préciser la mise à disposition du Bâtiment X pour la cellule CASP et des locaux syndicaux et CE jusqu'à fin septembre.

- Au PSE sera annexée la réponse du ministère du travail sur la possibilité de continuer la formation débutée en transco par le CSP.

-Au PSE sera annexée les réponses des sociétés d'assurances sur la portabilité de la mutuelle et de la prévoyance.

-Lors de la réunion de CSE, il faudra désigner deux salariés pour la commission de suivi du PSE, la CGT désignera deux élus.

-Nous allons demander le nom de l'expert-comptable salarial qui aura la charge des soldes de tous comptes et documents administratifs après la fermeture de l'entreprise.